

Pour le bien de nos forêts...

Achetez du bois FSC*



100%

Bois provenant exclusivement de forêts FSC. Garanti. Contrôlé.

Le label « 100% » distingue des produits qui contiennent exclusivement du bois et des fibres issus de forêts certifiées par un organisme indépendant selon les normes écologiques, économiques et sociales du Forest Stewardship Council (FSC).



Mix

Promotion d'une gestion exemplaire des forêts. Garanti sans bois de pillage.

Le label « Mix » distingue des produits qui peuvent contenir trois types de matériaux: du bois issu d'une gestion exemplaire des forêts certifiée par un organisme indépendant selon les normes écologiques, économiques et sociales du Forest Stewardship Council (FSC), du bois de provenance contrôlée par le producteur et/ou des matériaux recyclés.



Les provenances contrôlées par les entreprises sont soumises aux normes FSC, dont l'objectif est d'exclure le bois de pillage, le bois issu de forêts protégées, les matériaux génétiquement modifiés et le bois en provenance de régions où les droits légaux et coutumiers ne sont pas respectés.

Le symbole « Recycling » indique la présence de bois et de fibres recyclés dans le produit (p.ex. 75%).



Recycling

Récupération de bois et de fibres usagés.

Le label « Recycling » distingue des produits qui contiennent exclusivement du bois et des fibres recyclés.



Contribuez vous aussi à la promotion d'une gestion exemplaire des forêts du monde entier.

POUR LE
BIEN DE NOS
FORETS

*Le Forest Stewardship Council (FSC) est une organisation internationale indépendante reconnue d'utilité publique fondée en 1993 par des associations de protection de l'environnement, groupements socialement engagés, entreprises de commerce de détail et entreprises de la filière du bois soucieux de leurs responsabilités. Ils ont développé des normes, une procédure de certification et un label sérieux pour les produits provenant de forêts exploitées de manière exemplaire. Davantage d'informations sur FSC sur Internet sous www.fsc-suisse.ch. FSC Trademark © 1996 Forest Stewardship Council A.C.

Pour le bien de nos forêts...

Que signifie le logo « 100% » ?



La gestion exemplaire des forêts

Le FSC a établi une norme fondée sur des principes et des critères favorisant une gestion exemplaire des forêts. Les 10 principes FSC :

- Respect des lois et des obligations contractuelles
- Protection de la propriété
- Protection des droits des peuples indigènes
- Relations avec les populations locales et respect des droits des travailleurs forestiers
- Gestion efficace et durable des forêts
- Protection de l'environnement et préservation de la biodiversité
- Planification conforme à certaines exigences minimales
- Contrôles et surveillance
- Gestion des forêts à protéger
- Gestion des plantations

Ces dix principes de base sont détaillés dans 56 critères. La certification repose sur les principes et critères FSC mais en tenant compte des particularités nationales et régionales. Il en résulte une norme nationale de gestion forestière exemplaire comparable aux autres normes FSC à l'échelle internationale. Les propriétaires forestiers et entreprises forestières certifiés sont contrôlés chaque année selon cette norme.

Pour plus d'informations sur les normes nationales, consultez notre site Internet www.fsc-suisse.ch.

Pour le bien de nos forêts...

Que signifie le logo « Mix » ?



Groupe de produits

Le fabricant définit un groupe de produits à base de matériaux de bois similaires (p. ex. double-lattes en épicéa/sapin ou un modèle particulier de chaise en bois de hêtre) et qu'il souhaite distinguer en apposant le label FSC « Mix ». Le fabricant doit être en mesure de prouver qu'il a acheté au moins la quantité nécessaire de bois FSC pour produire la série de produits labellisés. Dans le cas des produits au label « Mix », la traçabilité physique n'est pas nécessaire. Le fabricant doit seulement pouvoir garantir en permanence que la série de produits n'a été fabriquée qu'avec du bois issu de forêts FSC ou de provenances contrôlées ou avec des matériaux recyclés.

Provenances contrôlées

Comme tous les produits labellisés FSC, ceux affichant le label FSC « Mix » contiennent du bois de provenance contrôlée excluant tout bois de pillage. Du bois issu de sources non certifiées FSC ne peut être utilisé pour des produits labellisés que si le fabricant prouve qu'il remplit les conditions suivantes :

- le bois ne provient pas d'exploitations illégales ;
- il ne provient pas de régions où les droits légaux et coutumiers sont bafoués ;
- il ne provient pas de forêts naturelles transformées en plantations ou autre type d'exploitation ;
- il n'a pas été récolté dans des forêts activement protégées et non certifiées ; enfin,
- il ne provient pas d'arbres génétiquement modifiés.

Le symbole « Recycling » indique que le produit au label FSC « Mix » contient des matériaux recyclés (par exemple 75%).

Consultez notre site Internet pour davantage d'informations
www.fsc-suisse.ch

Pour le bien de nos forêts...

Que signifie le logo « Recycling » ?



Recycling

Un produit labellisé affichant par ailleurs la mention « Recycling » contient 100% de bois ou de fibres recyclés. Ceux-ci sont issus de produits en fin de vie qui ne sont plus utilisés par des particuliers ou des organisations. Dans le cas du papier, il est fabriqué avec les fibres récupérées des vieux papiers.

Consultez notre site Internet pour davantage d'informations
www.fsc-suisse.ch.